

1. BILAN DES RECRUTEMENTS 2012 ET PERSPECTIVE POUR 2013

- ÉTATS DES LIEUX APRÈS 10 ANS D'UNE POLITIQUE DE DROITE : LA CRISE DE RECRUTEMENT

Par rapport à la session 2002, le nombre de postes ouverts en 2012 aux concours externes a reculé de **50,4%**, tandis que le nombre de candidats présents a chuté de **67%**.

Pour la deuxième année consécutive, des postes offerts aux concours externes n'ont pas été pourvus par décision des jurys soucieux de préserver un niveau élevé de recrutement. Cette année, ils représentent 827 postes, soit une perte de 9,5% des postes aux concours externes.

S'ajoutent 275 postes perdus car des lauréats admis à plusieurs concours laissent vacante leur place sans qu'elle soit compensée par l'utilisation de listes complémentaires.

Au total, ce sont **1 102 postes non-pourvus aux concours externes (13%)**.

Ce seront ainsi seulement **5 389 stagiaires (hors PLP et EPS)**, représentant les recrutements nouveaux, qui seront affectés à la rentrée dans le second degré. Comme l'année dernière, il faudra recourir en masse aux contractuels pour pourvoir tous les postes dans les établissements.

Concours	Nombre de postes	Nombre d'admis
Agrégation Grammaire	7	5
Agrégation Allemand	60	59
CAPES Allemand	230	184
CAPES Anglais	790	659
CAPES Arabe	1	0
CAPET Arts appliqués <i>option Arts</i>	4	2
CAPES Documentation	157	105
Agrégation de Musique	20	19
CAPES Education Musicale	100	70
CAPES Langue des signes	3	2
CAPES Lettres Classiques	170	75
CAPES Lettres Modernes	733	681
CAPES Mathématiques	950	636
TOTAL	3225	2513 (- 712)

Tableau – Concours en manque de recrutement

NB : En jaune les concours dont tous les postes n'avaient déjà pas été pourvus en 2011.

À ces 712 postes perdus s'ajoutent 115 postes en lycée professionnel, soit un total de 827 postes non pourvus pour les concours externes suite aux décisions des jurys.

Concours	ADMIS CAPES/T	DOUBLE ADMISSION CAPES/T + Agrégation	DOUBLE ADMISSION CAPES/T + CAPLP ²	Postes perdus
Allemand	184	3		3
Anglais	659	23	37	60
Arts Appliqués <i>Design</i>	8	1		1
Biotechnologie	28	1	3	4
Economie-Gestion- Commerce	30		10	10
Economie-Gestion- Marketing	45		3	3
Espagnol	273		11	11
Histoire-Géographie	580	1	23	24
Lettres Modernes	681	17	14	31
Mathématiques	652	77	11	88
Sciences Physiques	205		32	32
Sc. et Techniques Medico-Sociales	36		5	5
SVT	257	3		3
TOTAL	3637	126	149	275

Tableau des concours en manque de recrutement suite aux doubles admissions

NB : En jaune disciplines déjà touchées par un déficit de recrutement.

- LES AJUSTEMENTS EFFECTUÉS PAR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT POUR LA RENTRÉE 2012

1) Report de l'exigence du **CLES2³** et du **C2I2E³** à la date de titularisation pour les concours externes permettant l'affectation des candidats qui ne les possédaient pas et prise en charge par l'État employeur de la formation à ces certifications pendant l'année de stage. Cette mesure qui va partiellement dans le sens des interventions de la FSU qui, seule, alertait sur la difficulté des étudiants à valider ces certifications, mais elle va alourdir l'année de stage.



¹ Professeurs de Lycée Professionnel

² Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel

³ Certificats de compétences en langues et de compétences informatiques



2) Ouverture de 75 postes CPE et 60 postes de professeurs certifiés d'EPS **recrutés via des listes complémentaires** comme demandé par le SNES, mais pas pour toutes les disciplines.

3) **Proposition à des admissibles non admis à l'agrégation de devenir certifiés** pour compenser en partie les postes non pourvus (70 en d'anglais, 90 en maths et 60 de lettres) : mesure que seul le SNES avait rappelée par lettre au ministre et aux présidents des jurys de concours en mai pour toutes les disciplines.

- ANALYSE DU SNES ET PERSPECTIVES POUR 2013

La crise du recrutement est due à la chute du nombre de postes aux concours associée à une absence de plan pluriannuel de recrutement empêchant toute lisibilité pour les candidats.

De plus, la préparation concomitante d'un master et d'un concours rend l'année de M2 extrêmement difficile d'autant plus qu'aucune aide financière n'a été prévue afin que tous les étudiants se préparant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation poursuivent leurs études jusqu'en master.

S'ajoutent enfin le niveau de salaires insuffisant au regard du niveau de recrutement et des comparaisons internationales, une dégradation des conditions d'exercice notamment pour l'entrée dans le métier à cause de la réforme Châtel de la formation des maîtres rendant moins attractifs nos métiers.

Le nombre d'inscrits aux concours externes 2013 annoncé par le ministère en juillet est encourageant avec une augmentation globale de plus de 7 % des inscrits (+11% pour l'agrégation externe, + 9,3 % pour le CAPES, + 14% CAPET, + 4% CAPEPS, stagnation pour le CAPLP et les CPE).

C'est le fruit des ajustements consentis et de l'espoir suscité par les annonces sur l'augmentation des postes aux concours, sur la refondation de la formation des maîtres et, plus généralement, de l'École.

2. AFFECTATION ET FORMATION DES STAGIAIRES

- ÉTATS DES LIEUX À LA RENTRÉE 2012

Si la formation des enseignants a été définie comme un chantier prioritaire du nouveau gouvernement, **les stagiaires 2012-2013 feront encore les frais de la politique Chatel-Sarkozy** puisque c'est le cahier des charges préparé par l'ancien gouvernement qui s'applique.

Les mesures transitoires prises par Vincent Peillon vont dans le bon sens et tiennent en partie compte de nos propositions d'urgence, même si elles n'améliorent qu'à la marge l'année de stage.

En effet, **le ministère généralise à l'ensemble des académies une décharge de 3 heures pour les enseignants, 6 heures pour les CPE** sauf pour ceux qui ont une « forte expérience ».

Rien n'est précisé pour les enseignants documentalistes. La mise en œuvre dans les rectorats est problématique. Ainsi, l'envoi d'arrêtés d'affectation aux stagiaires indiquant un service à plein temps comme dans les académies de Lille ou de Toulouse laisse présager des difficultés pour que cette décharge soit effective pour tous.

On peut se féliciter d'autre part que les stagiaires reçoivent davantage de formation théorique à raison de 6 heures par semaine soit une journée, la décharge servant à libérer du temps pour cette formation qui ne se fera plus en sus du service.

Les modalités de titularisation des stagiaires certifiés, CPE et CO-Psy perdurent. Sont pris en compte uniquement les avis du chef d'établissement et de l'inspecteur basés sur le seul rapport du tuteur.

Concernant l'affectation des stagiaires, le ministère précédent a refusé toute concertation sur les modalités d'affectation pourtant problématiques dans le cas des rapprochements de conjoints et d'enfants entre autres.

Le nouveau gouvernement a refusé la réouverture des groupes de travail nationaux qui auraient pu corriger immédiatement les erreurs et améliorer la situation des dizaines de stagiaires qui nous ont contactés pour une révision d'affectation.

Seules 8 académies, malgré les recommandations du ministère, ont ensuite organisé des groupes de travail.

Le chantier de la formation des enseignants et de la formation des stagiaires est donc toujours en cours et largement ouvert.

